

AIDE AUX DEVOIRS



1 - FONCTIONNEMENT

Afin de donner aux élèves du groupe scolaire Alain Decaux toutes les chances de réussite dans leur scolarité, la commune a décidé de mettre en place un service d'aide aux devoirs pour les élèves de l'école élémentaire (du CP au CM2).

Cette aide aux devoirs aura lieu deux fois par semaine durant une heure dans les classes de l'école et sera assurée par du personnel qualifié.

2 - INSCRIPTION ET PAIEMENT

L'inscription se fait en mairie ou via le portail "BL-Enfance".

Le paiement peut s'effectuer soit :

- Par chèque libellé à l'ordre de Famille et Enfance Vendeville
- Par carte Bleue via le portail "BL-Enfance" sur <https://mairie-vendeville.fr>

La facture sera transmise à la famille à mois échus.

Tout changement de situation devra être immédiatement signalé en Mairie (numéro de téléphone, personne habilitée à venir chercher l'enfant ...).

3 - VIE A L'AIDE AUX DEVOIRS

Cette aide aux devoirs aura lieu les lundis et jeudis.

Il n'est pas possible de garantir que tout le travail demandé aux enfants par leur enseignant soit systématiquement effectué dans ce temps.

Horaires :

- LE LUNDI de 17h00 à 18h00
- LE JEUDI de 17h00 à 18h00

- **AVANT 17H00 : L'enfant sera en garderie** : Les enfants seront accompagnés de la garderie primaire à la salle de classe. (La garderie vous sera facturée en supplément)

- **APRÈS 18H00 :**

- L'enfant peut partir seul si l'autorisation a été donnée lors de l'inscription
- Seuls les parents ou les personnes désignées lors de l'inscription peuvent venir chercher leur enfant
- L'enfant retournera en garderie.